

COMPTES ANNUELS

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

FONDS D'INNOVATION EN UROLOGIE

11 rue de Viète
75017 PARIS
NAF : 9499Z-
Siret : 91097493000018

certifié conforme

[Signature]



83 - 85 boulevard de Charonne
75011 PARIS

1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>				
<i>Droit au bail</i>				
<i>Autres immob. incorporelles / Avances et acompt</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
<i>Immob. en cours / Avances et acomptes</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
<i>Participations et créances rattachées</i>				
<i>TIAP & autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Stocks</i>				
<i>Matières premières et autres approv.</i>				
<i>En cours de production de biens</i>				
<i>En cours de production de services</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Usagers et comptes rattachés</i>	48 000		48 000	15 000
<i>Autres créances</i>				
<i>Divers</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	14 530		14 530	
<i>Charges constatées d'avance</i>				
ACTIF CIRCULANT	62 530		62 530	15 000
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion – Actif</i>				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	62 530		62 530	15 000

Bilan

	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	15 000	15 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-7 310	-6 000
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 560	-1 310
Subventions affectées sur biens renouvelables		
FONDS PROPRES	6 130	7 690
Apports		
Legs et donations		
Résultat sous contrôle		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	6 130	7 690
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		110
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		110
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 800	3 600
Dettes fiscales et sociales	8 000	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 600	3 600
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	40 000	
DETTES	56 400	7 310
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	62 530	15 000

Compte de résultat

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Production stockée				
Production immobilisée				
Dotations et produits de tarification				
Subventions d’exploitation				
Reprises et Transferts de charge				
Cotisations				
Autres produits				
Produits d’exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	1 560	1 310	250	19,08
Impôts et taxes				
Salaires et Traitements				
Charges sociales				
Amortissements et provisions				
Autres charges				
Charges d’exploitation	1 560	1 310	250	19,08
RESULTAT D’EXPLOITATION	-1 560	-1 310	-250	19,08
Opérations faites en commun				
Produits financiers				
Charges financières				
Résultat financier				
RESULTAT COURANT	-1 560	-1 310	-250	19,08
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 560	-1 310	-250	19,08

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS D'INNOVATION EN UROLOGIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 62 530 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 1 560 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entités. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entité a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entité est en incapacité d'en évaluer les

 Règles et méthodes comptables

conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le fonds d'innovation en urologie a été constitué par l'Association Française d'Urologie le 9 mars 2018.
Ce fonds de dotation a pour objet de soutenir, financer et promouvoir la recherche et l'innovation médicales en urologie.

Le fondateur (l'Association Française d'Urologie) s'engage a doter le capital initial d'une somme de 15 000 euros. Cette dotation en capital est consommable.

La dotation du fonds de dotation sera obligatoirement complétée par les donations et legs qui pourront lui être consentis ultérieurement par toute personne physique ou morale.

L'exercice comptable du fonds de dotation commence le 1er juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l’actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l’actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	48 000	48 000	
Autres			
Charges constatées d’avance			
Total	48 000	48 000	
Prêts accordés en cours d’exercice			
Prêts récupérés en cours d’exercice			

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l’origine				
– à plus de 1 an à l’origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 800	4 800		
Dettes fiscales et sociales	8 000	8 000		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes–Associés et autres dettes	3 600	3 600		
Produits constatés d’avance	40 000	40 000		
Total	56 400	56 400		
Emprunts souscrits en cours d’exercice				
Emprunts remboursés sur l’exercice				
Dettes contractées auprès des associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	2 400
Total	2 400

Comptes de régularisation

Produits constatés d’avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	40 000		
Total	40 000		

AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes

Geneviève LEGUILLON-GEFFARD

Jean BÉLANGER

Pierre AGAËSSE

Commissaires aux Comptes

Fonds de dotation

« Fonds d'innovation en Urologie »

(Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4/08/2008)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

Fonds d'innovation en urologie
11 rue viète
75017 Paris

Société par Actions simplifiée au capital de 27.000 €
RCS Rennes 485112064 Siret 48511206400061 Tva intracommunautaire FR 02485112064

Espace Performance – Bat J – 35760 Saint-Grégoire

Fonds d'Innovation en Urologie

11 rue Viète – 75017 Paris

Exercice clos le 30 juin 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds d'Innovation en Urologie relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons procédé dans le cadre de notre audit à l'appréciation du caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que du caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

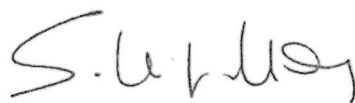
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 4 novembre 2022



Jean BELANGER
Associé



Geneviève Leguillon - Geffard
Associée

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>				
<i>Droit au bail</i>				
<i>Autres immob. incorporelles / Avances et acompt</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
<i>Immob. en cours / Avances et acomptes</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
<i>Participations et créances rattachées</i>				
<i>TIAP & autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Stocks</i>				
<i>Matières premières et autres approv.</i>				
<i>En cours de production de biens</i>				
<i>En cours de production de services</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Usagers et comptes rattachés</i>	48 000		48 000	
<i>Autres créances</i>				15 000
<i>Divers</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	14 530		14 530	
<i>Charges constatées d'avance</i>				
ACTIF CIRCULANT	62 530		62 530	15 000
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion – Actif</i>				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	62 530		62 530	15 000

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

Bilan

	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	15 000	15 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-7 310	-6 000
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 560	-1 310
Subventions affectées sur biens renouvelables		
FONDS PROPRES	6 130	7 690
Apports		
Legs et donations		
Résultat sous contrôle		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	6 130	7 690
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		110
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		110
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 800	3 600
Dettes fiscales et sociales	8 000	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 600	3 600
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	40 000	
DETTES	56 400	7 310
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	62 530	15 000

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

Compte de résultat

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<i>Ventes de marchandises</i>				
<i>Production vendue</i>				
<i>Production stockée</i>				
<i>Production immobilisée</i>				
<i>Dotations et produits de tarification</i>				
<i>Subventions d'exploitation</i>				
<i>Reprises et Transferts de charge</i>				
<i>Cotisations</i>				
<i>Autres produits</i>				
Produits d'exploitation				
<i>Achats de marchandises</i>				
<i>Variation de stock de marchandises</i>				
<i>Achats de matières premières</i>				
<i>Variation de stock de matières premières</i>				
<i>Autres achats non stockés et charges externes</i>	1 560	1 310	250	19,08
<i>Impôts et taxes</i>				
<i>Salaires et Traitements</i>				
<i>Charges sociales</i>				
<i>Amortissements et provisions</i>				
<i>Autres charges</i>				
Charges d'exploitation	1 560	1 310	250	19,08
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 560	-1 310	-250	19,08
<i>Opérations faites en commun</i>				
<i>Produits financiers</i>				
<i>Charges financières</i>				
Résultat financier				
RESULTAT COURANT	-1 560	-1 310	-250	19,08
<i>Produits exceptionnels</i>				
<i>Charges exceptionnelles</i>				
Résultat exceptionnel				
<i>Participation des salariés</i>				
<i>Impôts sur les bénéfices</i>				
<i>Report des ressources non utilisées</i>				
<i>Engagements à réaliser</i>				
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 560	-1 310	-250	19,08

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

Annexe

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS D'INNOVATION EN UROLOGIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 62 530 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 1 560 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entités. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entité a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entité est en incapacité d'en évaluer les

Règles et méthodes comptables

conséquences précises sur les exercices à venir.

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

Le fonds d'innovation en urologie a été constitué par l'Association Française d'Urologie le 9 mars 2018.

Ce fonds de dotation a pour objet de soutenir, financer et promouvoir la recherche et l'innovation médicales en urologie.

Le fondateur (l'Association Française d'Urologie) s'engage à doter le capital initial d'une somme de 15 000 euros. Cette dotation en capital est consommable.

La dotation du fonds de dotation sera obligatoirement complétée par les donations et legs qui pourront lui être consentis ultérieurement par toute personne physique ou morale.

L'exercice comptable du fonds de dotation commence le 1er juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

A C 2 C**Audit et Commissariat aux Comptes****VISA POUR IDENTIFICATION**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>			
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	48 000	48 000	
<i>Autres</i>			
<i>Charges constatées d'avance</i>			
Total	48 000	48 000	
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	4 800	4 800		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	8 000	8 000		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes-Associés et autres dettes</i>	3 600	3 600		
<i>Produits constatés d'avance</i>	40 000	40 000		
Total	56 400	56 400		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

AC 2 C

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Fournisseurs – fact. non parvenues</i>	2 400
Total	2 400

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<i>Produits constatés d'avance</i>	40 000		
Total	40 000		

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION